

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 8 avril 2024 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles Saint-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud et Carl Desrosiers.

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie maire. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2024-060 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2024-061 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2024-062 Assemblée publique – Dérogation mineure 2024-001 – 237 rue Principale

La demande de dérogation mineure de monsieur Vincent Bonner Guénette et madame Émilie Jutras vise à autoriser la mise en place d'une fenêtre à la place de la porte en façade avant du bâtiment et laisser la porte d'entrée principale du côté gauche du bâtiment, contrairement à l'article 98 du règlement de zonage #2013-270 de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE les requérants sont de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est mineure;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'accepter la dérogation permettrait de mieux aménager l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il y a une autre porte d'entrée sur le côté gauche du bâtiment en plus d'une porte patio derrière le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne causerait aucun préjudice aux voisins qui sont extrêmement loin de l'emplacement visé;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice majeur au requérant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité d'accepter la dérogation mineure de M. Vincent Bonner Guénette et Mme Émilie Jutras, tel que recommandé par le CCU.

Correspondance citoyenne

2024-063 Accepter les comptes du mois de mars 2024

La liste des comptes du mois de mars est classée aux archives à la section *Ressources financières* sous le numéro **05-301** et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Carl Desrosiers appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois de mars ars au montant de 93,600.08\$ et en autorise le paiement.

2024-064 Bris d'équipement – Autorisation de paiement

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des frais de réparation du camion International ou la franchise d'assurance de 5,000\$, en lien avec l'incident du 24 mars 2024.

2024-065 PAVL – Projets Particuliers d'Amélioration (PPA)

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité Il que le conseil municipal demande à Mme Maïté Blanchette Vézina, députée, un montant de 75,000\$ pour l'amélioration de son réseau routier local : amélioration et élargissement de chaussées, ponceaux, fossés, rechargement en gravier, accotement, dans les rangs 5 Est et Ouest, rang 6 Est et Ouest, routes Centrale, Ouellet, Gendreau, Gosselin, Dion et Beaulieu, chemins de Duquesne, du Vingt-Quatre et des Bois-Francis.

2024-066 Autorisation d'achat – Alun

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 4 palettes d'alun, soit environ 4,000 kg d'alun chez Brenntag Canada inc., au coût de 5,873.20\$, plus taxes et transport.

2024-067 Démission d'un membre du CCU – Jacques Charest

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de Jacques Charest au CCU.

2024-068 Entente annuelle de financement et loyer pour CPE

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement de 8,944\$ prévu à l'entente annuelle de financement pour la coordination de la mise en œuvre des activités du centre communautaire, ainsi qu'un montant de 300\$ par mois (moins les frais supplémentaires pour le ménage) à titre de compensation pour la perte de revenus de location des locaux utilisés par le CPE, celui-ci payant un montant de location de 600\$ par mois à la Municipalité.

2024-069 Autorisation de remboursement des dépenses – Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement des dépenses pour la présence de Magali Savoie à la Journée de sensibilisation sur les risques de feux de forêt qui se tiendra le 10 avril à Amqui.

2024-070 Autorisation de paiement – Services – Sûreté du Québec

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité de d'autoriser le paiement de la facture pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 72,649\$ selon les versements suivants : 30 juin, 36,325\$ et 31 octobre 2024 de 36,324\$.

Correspondance générale :

2024-071 Appui Ruche d'art du Bic – Fonds d'entente de développement culturel 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien, confirme avoir pris connaissance du projet *La Ruche d'Art du Bic mobile*, déposé par la Maison de la culture du Pic Champlain au Fonds d'entente de développement culturel pour l'appel de projet du 2 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le Conseil Municipal de Saint-Valérien appuie le projet *La Ruche d'Art du Bic mobile* de La Maison de la culture du Pic Champlain

2024-072 Appui FCM – TECQ / Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles Saint-Pierre et résolu à l'unanimité de demander à ce que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Avec dispense de lecture.

Transfert ponctuel MAMH

Subvention PRIMA

Divers :

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 20h45 par France Michaud et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Maire

Date